

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22</p> <p>Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Catherine STARON donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC donne pouvoir à Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2010-047

SEANCE DU 27 MAI 2010

OBJET : Autorisation de signature – Avenant Convention de prêt à usage – parcelle

VU le Code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération n°2009-026 du 26 mars 2009 portant autorisation de signature de la convention de prêt à usage,

Monsieur le Maire explique que la convention signée avec Monsieur Michel REGNIER en 2009 pour l'utilisation d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais, d'une surface de 6062 m2, a permis d'installer des places de stationnement supplémentaires pour le bon fonctionnement du marché aux fruits.

Monsieur Michel REGNIER quitte la séance.

Monsieur le Maire rappelle que la durée de cette convention avait été fixée à un an, toutefois les projets d'aménagement du marché aux fruits n'étant pas aujourd'hui finalisés, la rédaction d'un avenant de prolongation du délai de la convention d'une année supplémentaire paraît nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant prorogeant le délai de la convention de prêt à usage d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais d'une année supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant prorogeant le délai de la convention de prêt à usage d'une partie de la parcelle BB20 située route d'Irigny à Brignais d'une année supplémentaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES